

Note de présentation

Compte Financier Unique 2023

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable public.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2023 de la ville de Guérande qui sera projetée en Conseil Municipal au cours de sa séance du 27 mars 2024.

Cette note est jointe à la délibération par laquelle le Conseil est invitée à approuver la gestion 2023 et l'affectation des résultats associée ; elle sera de plus accessible sur le site internet de la ville de Guérande.

1. Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2023

- *Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre)*

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2023 s'élève à **25 552 907.04 €**

- *Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)*

Le montant des dépenses de fonctionnement enregistrées en 2023 s'élève à **21 747 906.38 €**

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2023 positif de **3 805 000.66 €** (contre 3.9M€ sur l'exercice 2023). L'origine des variations constatées sera détaillée ci-après.

Ce résultat du seul exercice 2023 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2022 reporté sur 2023 (3 502 059.25 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **7 307 059.91 €** (résultat cumulé qui servira notamment à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement 2023).

- *Les dépenses d'investissement (dont les dépenses afférentes au remboursement de la dette)*

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à **7 082 042.16 €**, auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement pour **2 335 040.10 €**. Le montant total des dépenses d'investissement pour 2023 s'élève à **9 417 082.26 €** (hors Restes à réaliser 2023).

- *Les recettes d'investissement*

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à **6 294 935.41 €** (hors Restes à Réaliser 2023).

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2023, un résultat déficitaire de **- 787 106.75 €**. En cumulé, la section d'investissement présente un déficit de **- 3 122 146.85 €** au terme de l'exercice 2023.

A ces opérations, il convient d'ajouter les Restes à Réaliser 2023, soit **2 456 220.23 €** en dépenses, et **1 040 275.85 €** en recettes. La réalisation des Restes à Réaliser 2023 se traduit par un besoin de financement supplémentaire de **1 415 944.38 €**.

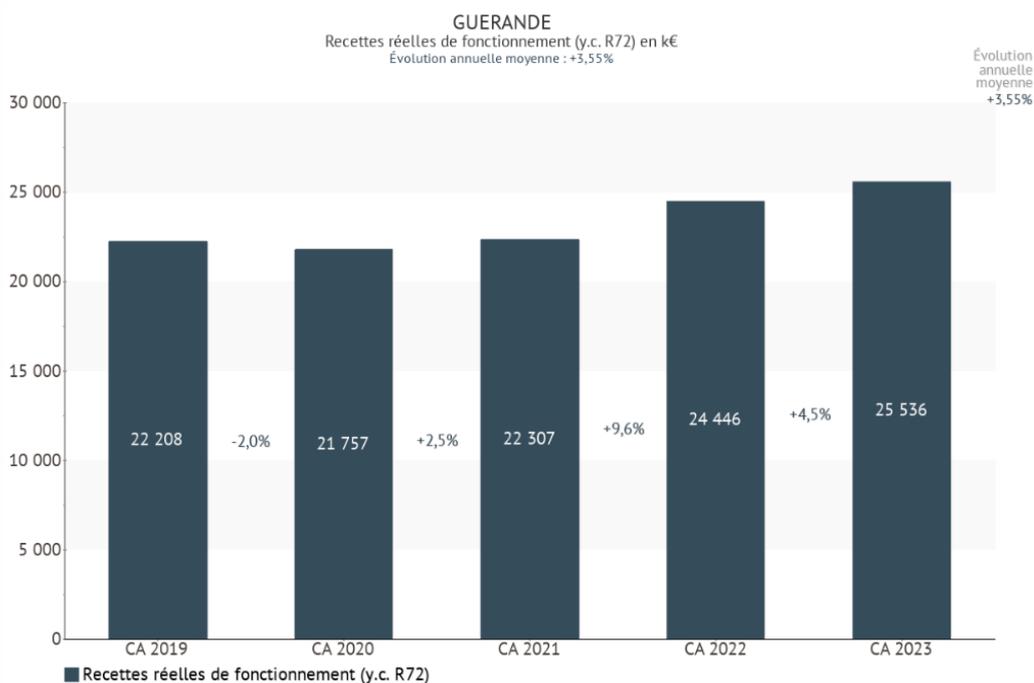
Au total, le résultat de clôture de la section d'investissement 2023 est négatif à **- 4 538 091.23€** (qui correspond à la somme du besoin de financement des opérations d'investissements 2023 et du besoin de financement des restes à réaliser 2023 qui seront reportés dans le budget primitif 2024).

Au global, l'exercice 2023 affiche (section de fonctionnement et investissement confondues) un résultat de clôture de **2 768 968.68 €** en tenant compte à la fois des résultats reportés et des restes à réaliser 2023.

2. Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une progression de **4.6%** entre 2022 et 2023.

Les recettes réelles s'élèvent à 25.5M€ sur 2023.

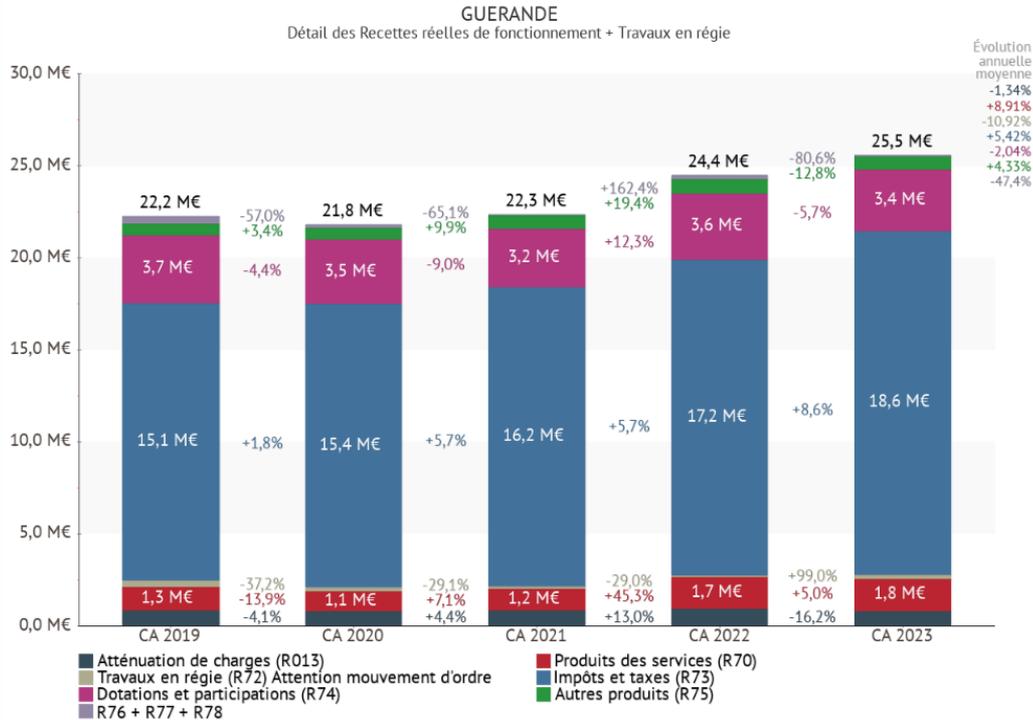


Cette évolution s'explique principalement par la hausse enregistrée des impôts et taxes. Le produit des seuls impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation) s'élève à 14.8M€ sur 2023 contre 13M€ en 2022.

Les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'élèvent péniblement à 1.1M€ pour 2023 contre 1.4M€ en 2022. Le produit de la taxe de séjour (250K€ en 2022) est quasi stable par rapport à 2022 (239K€).

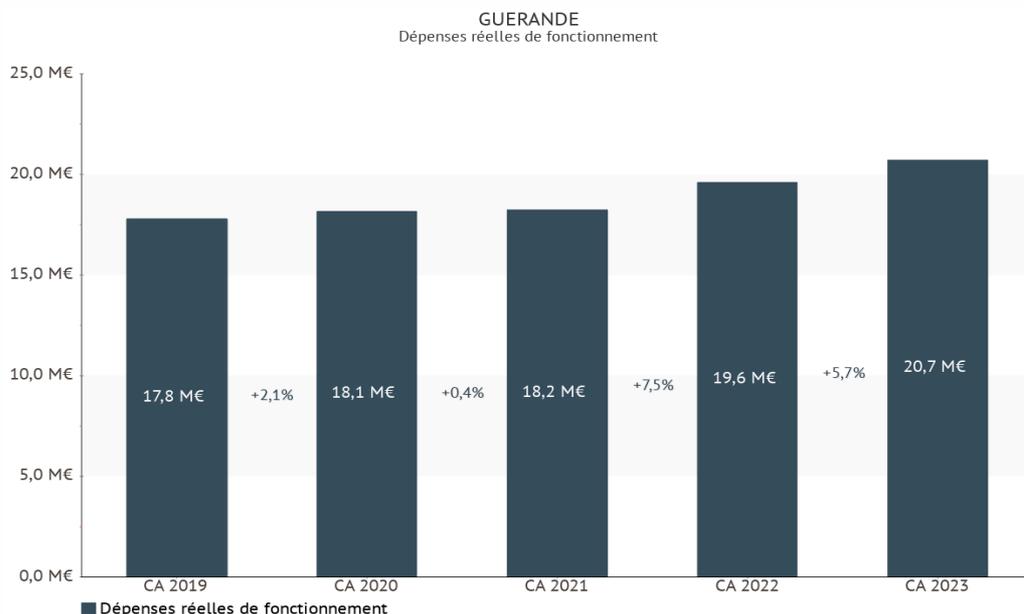
Les impôts et taxes demeurent la recette principale de la collectivité (74%), les concours versés par l'État représentent la 2nde source de recettes (13%). La part des concours de l'État dans les recettes de la commune tend exercice après exercice à s'effriter.

Le produit des services (1.8M€ en 2023) a continué sa dynamique sur 2023 (+5% par rapport à 2022). Le produit des services participe pour 7% aux recettes réelles de fonctionnement de la commune, il contribue significativement à l'équilibre du budget de la commune (dont 276K€ de recettes de stationnement ou encore 570K€ de droits périscolaires dont cantines).



3. Bilan de la section de fonctionnement – Volet Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un décaissement réel) ont enregistré une évolution de **+ 5.74%** entre 2022 et 2023 de moindre ampleur qu'entre 2021 et 2022 (+7.50%). Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune s'élèvent ainsi à 20.7M€ en 2023.



Au cours de l'exercice 2023, la Ville de Guérande a enregistré une hausse de ses dépenses de personnel de +4.9% par rapport à 2022 (+573K€). Cette progression s'explique par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2023 mais également par la refonte du régime indemnitaire de la Ville à compter de la paye de juillet 2023. Les crédits du chapitre 012 ouverts au budget 2023 ont été consommés à hauteur de 98%.

Les charges à caractère général avaient entamé une 1^{ère} progression significative entre 2021 et 2022 (+11.5%), elles continuent de progresser de façon importante entre 2022 et 2023 (+16.3%) en lien avec l'inflation enregistrée sur l'exercice sur différents approvisionnements (fluides, alimentaires, consommables, etc...).

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à environ 4.5M€ sur 2023 contre 3.8M€ en 2022.

Les crédits ouverts pour 2022 sur le chapitre 011 ont été consommés à hauteur de 91% au cours de l'exercice.

Les dépenses du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) se sont établies aux environs de 3.2M€ sur 2023 en hausse très modeste de +1.4% par rapport à 2022.

L'effort de la commune en direction de ses associations demeure stable ; il s'établit pour 2023 à 194K€ en progression par rapport à 2022 en lien avec la compensation versée par la Ville aux associations dans le cadre de l'annulation de l'édition 2023 de la fête médiévale (33K€)

La commune a versé pour 704K€ aux écoles privées OGEC ; 100K€ à l'association BB d'Eole ou encore 100K€ aux PEP Anjou – Atlantique pour les activités des jeunes ; 660K€ de participation de fonctionnement au SIVOM de la Madeleine, 118K€ au Comité des œuvres sociales du personnel de la ville de Guérande voire encore 930K€ au CCAS de la Ville de Guérande (dont 700K€ de subvention de fonctionnement + 230K€ en application de la convention de refacturation de frais).

Contrairement à 2022, la commune n'a pas enregistré de prélèvement sur recettes au titre de la Loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU). En effet, la Ville de Guérande a pu faire valoir des « dépenses déductibles » pour 299 999.00€ (au titre de la cession de l'ex école de La Madeleine) et ainsi ramener son prélèvement 2023 à zéro. La Ville conserve d'ailleurs une fraction de dépenses déductibles pour 2024 d'environ 60K€ (ramenant ainsi son prélèvement SRU 2024 à 180K€ estimé).

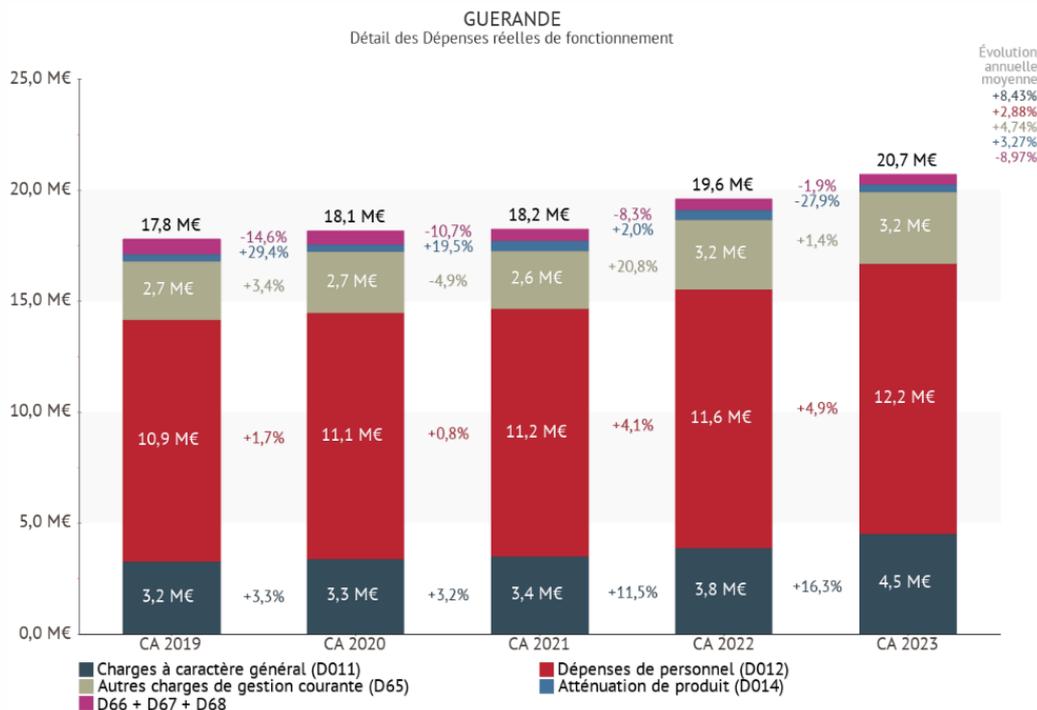
Comme en 2022, la commune demeure contributrice au « Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal » pour 206K€ sur 2023 (contre 190K€ en 2022) ; ce prélèvement permet d'alimenter un fonds de péréquation à la main de l'État destiné à réaliser de la péréquation financière au niveau national.

Sur 2023, la Ville de Guérande a également eu à retracer un remboursement de fiscalité en direction de l'État pour 96K€ ; ce reversement correspond aux dégrèvements supportés par le budget de l'État mis à la charge de la Ville de Guérande consécutivement à la suppression de la taxe d'habitation.

Ces deux prélèvements sont retracés sur le chapitre 014 « Atténuation de produits » ; ils imputent la commune d'environ 300K€ de ressources sur 2023.

Les charges financières de la commune se sont élevées à 464K€ sur 2023 (contre 475K€ sur 2022) ; comme sur 2022, cette baisse des frais financiers supportés par la Ville de Guérande est à relier à la « maturation » de la dette de la commune (la part en intérêts des emprunts à rembourser tend à diminuer au profit de la part en capital plus on avance dans les remboursements).

Dépenses réelles de fonctionnement	17 758 817 €	18 127 465 €	18 201 147 €	19 566 700 €	20 672 995 €
Charges à caractère général (D011)	3 233 037 €	3 338 344 €	3 444 477 €	3 841 516 €	4 468 607 €
Charges de personnel (D012)	10 899 705 €	11 088 069 €	11 179 545 €	11 637 991 €	12 210 560 €
Atténuations de produits (D014)	288 869 €	373 901 €	446 645 €	433 375 €	328 539 €
Autres charges de gestion courante (D63)	2 657 465 €	2 746 562 €	2 611 811 €	3 156 116 €	3 198 603 €
Charges financières (D66)	614 651 €	566 835 €	513 706 €	475 355 €	464 127 €
Charges exceptionnelles (D67)	65 092 €	13 754 €	2 812 €	146 €	2 558 €
Dotations aux amortissements et provisions (D68)	0 €	0 €	2 150 €	0 €	0 €
Dépenses imprévues de fonctionnement (D022)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €



4. Conclusion sur la section de fonctionnement – Evolution de l'autofinancement brut et net de la commune.

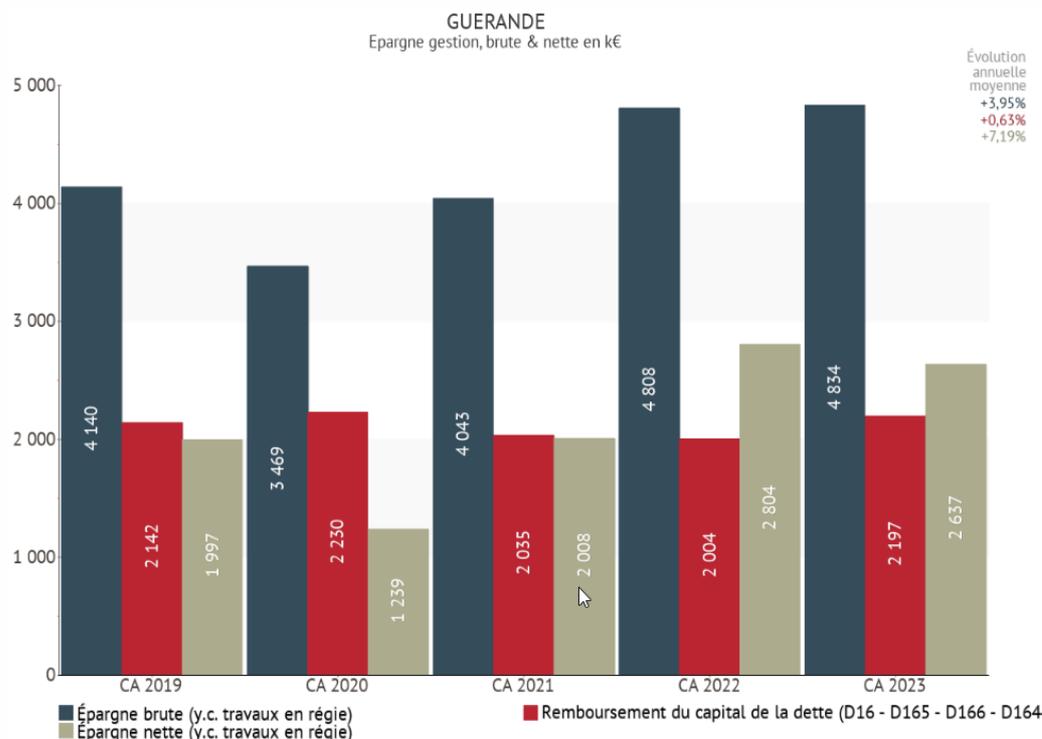
Au cours de l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont eu tendance à progresser légèrement plus rapidement que ses recettes réelles de fonctionnement (respectivement +5.74% contre + 4.6%).

La commune affiche ainsi une Capacité d'Autofinancement (CAF) Brute de **4 833 604 €** en 2023 soit légèrement plus que sur 2022. Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute représente l'excédent de recettes que la commune parvient à dégager sur son fonctionnement. Cet excédent doit être au minimum égal aux annuités de la dette en capital que la collectivité se doit de rembourser.

Ce niveau de CAF brute permet à la commune tout à la fois de rembourser son annuité en capital de sa dette (**2 196 945 €**) et d'autofinancer une partie de ses dépenses d'équipement réalisées courant 2023.

La commune dégage ainsi une capacité d'autofinancement (CAF) nette (des remboursements en capital de la dette) positive de **2 636 659 €** en 2023 (en baisse de 6% environ par rapport à 2022).

La commune affiche ainsi pour 2023 un ratio CAF nette / Recettes réelles de fonctionnement de 10.3% (contre 7.7% pour les communes de même taille en 2022 / Source DGFIP).



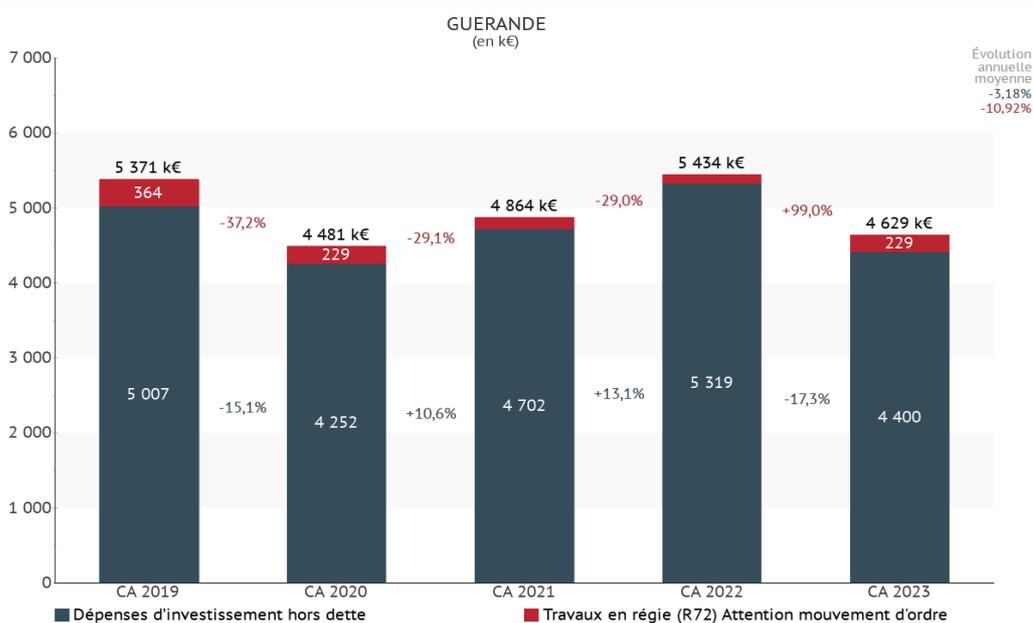
5. Section d'investissement – Volet Dépenses

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement (en tenant compte des engagements réalisés fin 2023 / voir liste en annexe) progresse légèrement en 2023 par rapport à 2022 ; il s'élève à 78% contre 75% sur 2022. Ce taux d'engagement retrace les dépenses mandatées au cours de l'exercice 2023 (4.6M€) et les engagements juridiques initiés par la commune fin 2023 (2.5M€) sur crédits 2023 soit un total de **7 084 994.92 €** (sur les 9M€ de crédits inscrits pour 2024 dans le budget primitif 2024 ajusté par la suite en décision modificative).

Les principales dépenses d'investissement réalisées et engagées courant 2023 sont :

- 1.7M€ de travaux sur l'espace public (dont 1M€ de voirie, 205K€ d'aménagements de sécurité, 136K€ de travaux sur l'éclairage public, 45K€ d'aires de jeux pour les enfants)
- 600K€ de Gros Entretien Renouvellement (GER) de nos patrimoines sportifs, scolaires et sur l'Hôtel de Ville)

- 535K€ de matériels pour équiper les services (dont 240K€ d'équipements pour le Centre Technique Municipal)
- 198K€ de subvention d'investissement pour le SIVOM de la Madeleine
- 244K€ de fin de travaux sur le Village de Saillé
- 303K€ de travaux au titre de la rénovation du Complexe sportif Jean Ménager



Pour mémoire, 3 autorisations de programmes avaient été ouvertes lors du vote de la Décision modificative n°1 du budget primitif pour 2023 pour :

- L'aménagement du faubourg Bizienne pour 1 872 000.00€ dont la réalisation avait été étalée sur les exercices 2023, 2024 et 2025. Cette autorisation a fait l'objet d'une réalisation pour 7 839.13€ sur 2023 (sur les 40K€ de crédits de paiement ouverts). Les crédits de paiement pour cette autorisation ont été rephasés pour 2024 et 2025 sans pour autant en modifier le plafond.
- Les travaux de réhabilitation et d'extension du complexe sportif Jean Ménager (Tranche 2) pour 1 800 000.00€ dont la réalisation avait été étalée sur les exercices 2023, 2024 et 2025. Cette autorisation a fait l'objet d'une réalisation pour 111 698.89€ sur 2023 (pour 450K€ de crédits de paiement ouverts). Les crédits de paiement pour cette autorisation ont été rephasés pour 2024 et 2025 sans pour autant en modifier le plafond.

- Les travaux de réhabilitation et reconstruction du clocher de l'église de Saillé pour 550 000.00€ dont la réalisation avait été étalée sur les exercices 2023, 2024 et 2025. Cette autorisation n'a fait l'objet d'aucune réalisation sur 2023 (pour 150K€ de crédits de paiement ouverts). Les crédits de paiement pour cette autorisation ont été rephasés pour 2024 et 2025 sans pour autant en modifier le plafond.

6. Bilan de la section d'investissement – Volet Recettes

Les sources de financement que la commune peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement réellement payées au cours de l'exercice sont au nombre de 4. On dénombre :

- ⇒ L'autofinancement (net) constitué pour 2.6M€ sur 2023
- ⇒ Les subventions et fonds d'investissement reçus qui se sont élevés à 429K€
- ⇒ Le fonds de roulement (les réserves)

Pour financer ses dépenses d'équipement 2023, la commune a mobilisé sa capacité d'autofinancement nette pour 2.6M€ mais aussi des ressources d'investissement telles que des subventions versées par ses cofinanceurs (Conseil départemental, Conseil régional, Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL, Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux – DETR, DRAC, etc...) pour 429M€.

Liste des principales subventions encaissées au titre de 2023

- Avance sur fonds de concours CAP Atlantique de 112 800.00€ au titre de la réalisation de voie nouvelle située à l'arrière de l'Hôtel de Ville
- Un solde de subvention DRAC pour la restauration des remparts pour 11K€ environ
- Un solde de subvention Région des Pays de la Loire pour la restauration des remparts pour 61K€ environ
- Un solde de subvention Conseil départemental de Loire Atlantique pour la restauration des remparts pour 20K€ environ
- Un acompte sur subvention DSIL au titre des travaux de rénovation du complexe Jean Ménager pour 49K€ environ
- Un acompte sur subvention Région des Pays de la Loire au titre des travaux de rénovation du complexe Jean Ménager pour 15K€ environ

- Un subvention Région des Pays de la Loire au titre du financement des équipements de Police municipale pour 19K€
- Une subvention DRAC de 15K€ pour la signalétique patrimoniale
- 149K€ au titre du Mécénat d'entreprise

La commune a également perçu pour **680K€** au titre du FCTVA en 2023.

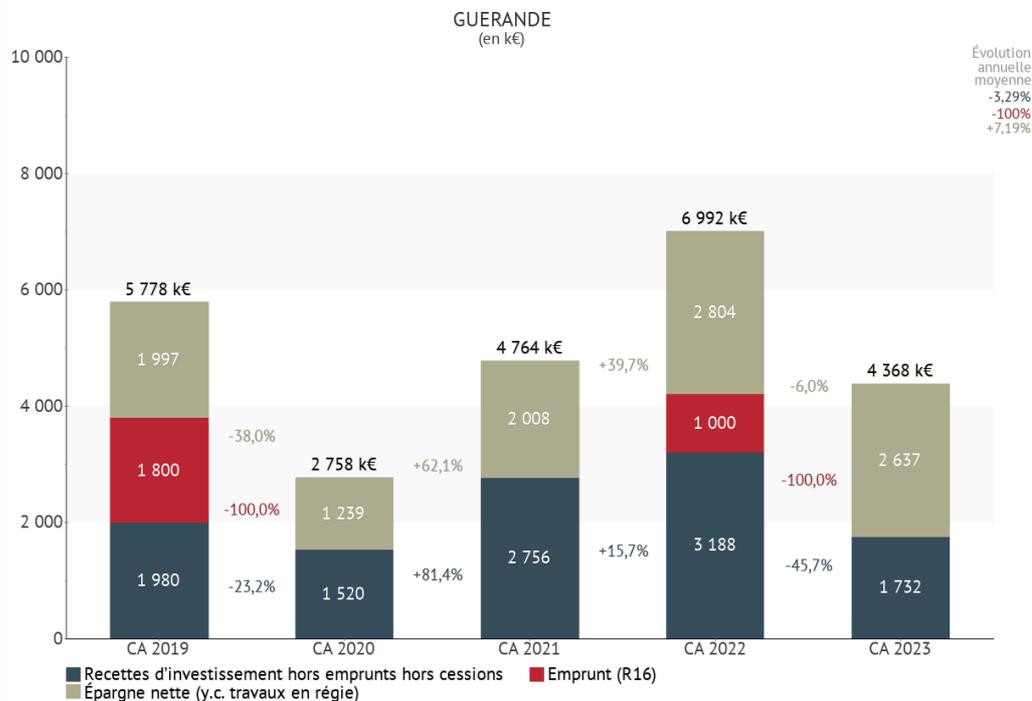
Pour mémoire, le fonds de compensation de la TVA est attribué par l'État aux collectivités locales sur la base des dépenses d'équipement réalisées en N-1 (2022 pour les sommes attribuées en 2023). Par ce fonds, l'Etat rembourse les collectivités d'une fraction de la TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture (au taux de 16.404%).

La commune a également encaissé pour **469K€** de taxe d'aménagement. Cette taxe est affectée au financement des investissements menés par la collectivité.

La commune a mobilisé pour 4.4M€ de recettes d'investissement pour financer ses dépenses d'équipement réalisées courant 2023 (CAF nette comprise).

Rapportées à 4.6M€ de dépenses d'équipement, la commune a donc puisé de façon très marginale dans ses réserves (son fonds de roulement) pour financer intégralement son programme d'investissement 2023 (environ 200K€).

Dépenses d'investissement	4 600 K€	Recettes d'investissement	4 360 K€
(hors restes à réaliser)		Dont FCVTA	680 K€
		Dont taxe d'aménag.	470 K€
		Dont Subventions	430 K€
		Dont autres (mécénat, etc...)	150 K€
		Dont emprunt	- €
		Dont CAF nette	2 600 K€
		Dont cessions d'actifs	30 K€
Variation de la trésorerie au 31/12/2023 (par rapport au 31/12/2022)		- 200 K€	
Trésorerie au 31/12/2023		4 200 K€ (contre 4 400 K€ au 31/12/2022)	



La commune affiche ainsi au terme de l'exercice 2023 un fonds de roulement (des réserves) de l'ordre de 4.2M€. Ces réserves pourront être mobilisées en tant que de besoin pour financer les dépenses d'investissement inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement 2024/2028.

7. Mise en perspective du budget réalisé en 2023 (mandaté/titré) par rapport aux crédits votés pour 2023.

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées	Réalisé	% de réalisation
				2023	2023	2023
Fonctionnement						
		Dépenses		29 107 004,42	21 747 906,38	
		Ordre		7 462 614,21	1 074 911,43	
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 412 614,21	0,00	
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 050 000,00	1 074 911,43	
		Réel		21 644 390,21	20 672 994,95	
			011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 936 282,43	4 468 607,41	91%
			012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 435 959,32	12 210 560,13	98%
			014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	328 892,00	328 539,02	100%
			65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 456 256,46	3 198 603,35	93%
			66 - CHARGES FINANCIERES	480 000,00	464 127,37	97%
			67 - CHARGES SPECIFIQUES	4 500,00	2 557,67	57%
			68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 500,00	0,00	0%
		Recette		29 107 004,42	25 552 907,04	
		Ordre		265 976,00	245 828,45	
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	265 976,00	245 828,45	
		Réel		28 841 028,42	25 307 078,59	
			002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 502 059,25	0,00	
			013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	912 000,00	735 081,75	81%
			70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 752 082,21	1 799 310,78	103%
			73 - IMPOTS ET TAXES	2 454 803,00	1 984 803,00	81%
			731 - FISCALITE LOCALE	16 197 500,00	16 652 702,57	103%
			74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 278 751,46	3 368 811,18	103%
			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	708 832,50	734 201,31	104%
			77 - PRODUITS SPECIFIQUES	35 000,00	31 700,00	91%
			78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,00	468,00	
Investissement						
		Dépenses		13 871 553,04	7 082 042,16	
		Ordre		507 976,00	485 369,35	
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	265 976,00	245 828,45	
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	242 000,00	239 540,90	
		Réel		13 363 577,04	6 596 672,81	
			001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 335 040,10	0,00	
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 000,00	2 523,90	84%
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 203 676,00	2 196 945,12	100%
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 162 382,91	418 181,45	36%
			204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 171 119,92	739 928,74	63%
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 730 561,54	1 758 875,53	47%
			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 747 796,57	1 480 218,07	54%
			4541101 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	0,00	
		Recette		13 871 553,04	6 294 935,41	
		Ordre		7 704 614,21	1 314 452,33	
			021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 412 614,21	0,00	
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 050 000,00	1 074 911,43	
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	242 000,00	239 540,90	
		Réel		6 166 938,83	4 980 483,08	
			024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	50 000,00	0,00	
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 615 537,21	4 547 764,95	
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 418 449,89	429 530,91	30%
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	
			204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	72 951,73	3 000,00	
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	187,22	
			4541202 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	0,00	

8. Evolution et structure de la dette

L'encours de dettes de la ville de Guérande s'élève au 31/12/2023 à 17.8M€. La collectivité s'est désendettée au cours de l'exercice 2023 pour environ 2.1M€.

La Ville de Guérande n'a pas mobilisé d'emprunt courant 2023.

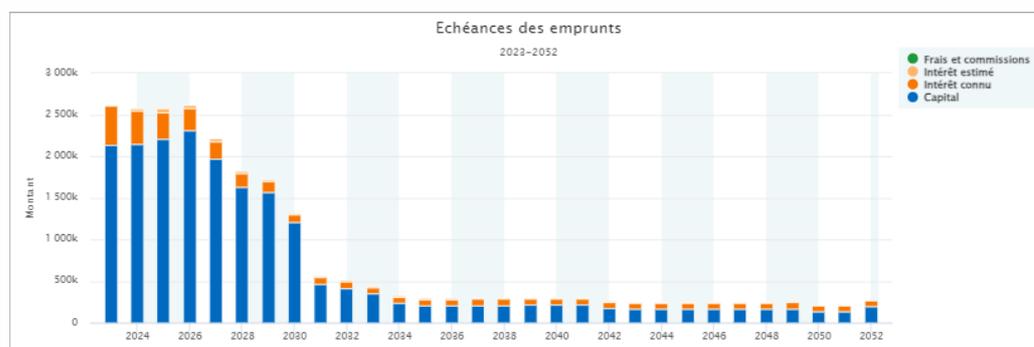
L'encours de la dette de la ville de Guérande a évolué de la manière suivante entre 2019 et 2023 (toutes dettes comprises dont « Partenariat Public Privé » avec Bouygues et « Bail emphytéotique administratif » pour la Gendarmerie).

	2019	2020	2021	2022	2023
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	24 959 048,64 €	23 002 185,00 €	20 966 845,00 €	19 898 248,60 €	17 765 928
ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE	- 0,27%	-7,84%	-8,85%	-5,10%	-10.72%
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (en années de CAF brute)	6,1	6,63	5,19	4,10	3,68

Pour mémoire, l'encours de dettes de la commune se structure de la façon suivante (au 31/12/2023) :

- 12.1M€ de dettes bancaires « classiques »
- 1.9M€ (TTC) d'encours lié au PPP signé avec Bouygues dans le cadre du plan lumière de la ville
- 3.8M€ d'encours de dettes au titre du BAE « Gendarmerie » (dont le laisser à charge pour la commune avoisine les 60K€ annuellement).

Au cours des prochains exercices, et hors emprunts nouveaux, la commune devrait enregistrer des échéances d'emprunts globalement stables aux alentours des 2.5M€ jusqu'en 2026 avant de connaître une décrue importante de ses remboursements à compter de 2027.



Compte tenu du niveau de capacité d'autofinancement brute affichée par la commune pour 2023 (4.8M€) et de la diminution de son encours de dette, la capacité de désendettement de la Ville de Guérande s'élève à moins de 4 années environ au 31/12/2023 contre un peu plus de 4 années au 31.12.2022.

Pour mémoire, la capacité de désendettement est le rapport de l'encours de dette en capital et la Capacité d'autofinancement brute. Ce rapport ne doit pas dépasser 10 années.

Affectation du résultat 2023

A la suite de la présentation du Compte Financier Unique 2023, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte financier unique, nous avons indiqué que le résultat cumulé de la section de fonctionnement était de **7 307 059.91 €**, et que la section d'investissement (en incluant les Restes à Réaliser 2023) présentait un déficit (ou Besoin de financement) de **4 538 091.23 €**.

L'affectation du résultat va donc consister à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant **4 538 091.23 €** sur le résultat de fonctionnement cumulé pour l'inscrire au compte 1068 en section d'investissement. Le reliquat de **2 456 220.23 €** est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2024.

Détail des restes à réaliser 2023

En dépenses

N° de politique publique	Restes à réaliser 2023 reportés sur l'exercice
	2024
Total	2 456 220,23
A VENTILER	0,00
0 - OPERATIONS NON VENTILABLES	0,00
1 - ESPACE PUBLIC	508 007,74
2 - MONUMENTS HISTORIQUES OU NON PATRIMOINE CULTURELS ET AUTRES	875 259,46
3 - GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE	295 930,91
4 - FONCIER	53 982,00
5 - MATERIELS DES SERVICES	325 969,43
6 - PARTICIPATION SIVOM DE LA MADELEINE	0,00
7 - AMENAGEMENTS STRUCTURANTS	278 948,44
8 - PROJETS STRUCTURANTS	116 706,25
9 - PROVISIONS POUR ETUDES ET TRAVAUX	1 416,00

Etat des opérations immobilières 2023

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES PAR LA COMMUNE

Délibération	Localisation	Descriptif	Modalités
29/03/2023	Rue de la Chapelle-Careil BP 328	Terrain nu- emprise de voirie. Echange BP 328 pour 56 m2 avec BP 330 pour 66 m ²	Echange à l'euro symbolique Frais d'acte à la charge de la commune Acte rédigé par Me TABOURDEAU CARPENTIER En attente de signature
09/06/2023	Allée des Rossignols AB 400, 578 et 596	Terrain nu à usage de voirie Voie privée 4 015 m ² transférée dans domaine public suite à enquête publique	Sans indemnité Honoraires commissaire enquêteur à la charge de la commune Acte rédigé par Me PHAN THANH En attente de signature
09/06/2023	Lieudit « Mébriand » YD 536	Terrain nu – emprise de voirie. Echange YD 536 pour 122 m ² avec YD 537 pour 211 m ²	Echange à l'euro symbolique Frais d'acte à la charge de la commune Acte rédigé par Me BOHUON En attente de signature
27/09/2023	Périmètre ZAC Métairie de la Lande YP 331-320-354-363- 367-394-396-399-401- 406-411-415-418-431- 432-434-436-438-440- 441-443-445-447-451- 454-481-485-488-496- 500-578-579-580-581- 582-583-592-594-692- 695-830-864-672-676- 678-682-683-684-686- 689-690	Remise des ouvrages à la collectivités par Loire Atlantique Développement SELA – Transfert en pleine propriété des voiries et ouvrages et classement dans le Domaine Public des emprises de voiries ouvertes à la circulation publique	Frais d'acte à la charge de la Loire Atlantique Développement SELA – <u>Acte en la forme administrative signé le 28 novembre 2023</u>

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES PAR LA COMMUNE

Délibération	Localisation	Descriptif	Modalités
29/03/2023	Rue de la Chapelle-Careil BP 330	Emprise de voirie Déclassement d'un terrain et échange de la BP 330 pour 66 m ² avec BP 328 pour 56 m ²	Echange à l'euro symbolique Frais d'échange à la charge de la commune Acte rédigé par Me TABOURDEAU CARPENTIER En attente de signature
27/09/2021	64 route de Kerhuet	Délaissé communal déclassé Surface de 15 m ²	Prix de vente arrêté à 150 € Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur <u>Acte signé le 15 mai 2023</u>
29/03/2023	Lieudit « Clos de l'Oine » BN 353	Partie de chemin déclassé 139 m ²	Prix de vente arrêté à 1 390 € Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur <u>Acte signé le 22 septembre 2023</u>
09/06/2023	Lieudit « Mébriand » Domaine public déclassé	Déclassement d'une parcelle YD 538 pour 27 m ²	Echange à l'euro symbolique Frais d'échange à la charge de la commune Acte reçu par Me BOHUON En attente de signature
09/06/2023	Lieudit « Mébriand » YD 537	Terrain nu Domaine public déclassé Echange YD 537 pour 211 m ² avec YD 526 pour 211 m ²	Cession à l'euro symbolique Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur Acte rédigé par Me BOHUON En attente de signature

AUTRES OPERATIONS FONCIERES

Délibération	Localisation	Descriptif	Modalités
01/02/2023	Route de Mesquer Parcelle communale BC n° 125	Constitution de servitudes entre Enedis et la commune dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation	Frais de publication à la charge de la Sté ENEDIS <u>Signé</u>
09/06/2023	Le Pinionais- secteur de Kerbiniou BI 75 et BI 81	Constitution de servitudes entre Enedis et la commune dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la distribution électrique	Frais de publication à la charge de la Sté ENEDIS <u>Signé</u>
09/06/2023	Ile de Kergal ZM 18	Constitution de servitudes entre Enedis et la commune dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la distribution électrique	Frais de publication à la charge de la Sté ENEDIS <u>Signé</u>
28/06/2023	Route de Mesquer BC n° 185	Constitution de servitudes entre Enedis et la commune dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation	Frais de publication à la charge de la Sté ENEDIS <u>Signé</u>
28/06/2023	Route de Mesquer BC n° 185	Constitution d'une convention de mise à disposition d'une emprise de 25 m ² sur les 11 886 m ² au total dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation	Frais d'authentification à la charge de la Sté ENEDIS <u>Signé</u>